



Paris, le Lundi 4 février 2008

Communiqué de Presse : La réforme de la première année de médecine semble s'engager dans la bonne voie

L'ANEMF a eu connaissance ce jour des pistes évoquées par le rapport Bach pour réformer la première année de médecine (PCEM1). Ce rapport préconiserait **un programme commun pour les filières médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie débouchant sur quatre concours différents** auxquels les étudiants pourraient s'inscrire selon leur volonté. Il recommanderait d'autre part **une révision du programme pédagogique**, une politique plus poussée concernant **l'information des lycéens** autour des études médicales, le **développement des tutorats**, et la mise en place d'**une première sélection des étudiants en fin de premier semestre sur le modèle du redoublement différé**. Enfin, il **éliminerait l'idée d'une sélection à l'entrée** de la première année de médecine.

L'ANEMF se félicite de voir la quasi- totalité de ses propositions reprise dans ce rapport. La révision du programme pédagogique, l'orientation des lycéens, le développement des tutorats sont autant de mesures nécessaires pour lesquelles elle se bat depuis plusieurs années. L'ANEMF a, d'autre part, toujours été opposée à toute sélection Post- Bac et est ravie de voir que cette mesure semble être écartée par ce rapport.

Cependant, **l'ANEMF reste plus réticente à l'idée d'une " pré sélection " des étudiants au cours de l'année.** La mise en place d'une note barre qui obligerait certains étudiants à s'orienter vers une autre filière pendant un an avant de retenter le concours est tout à fait envisageable par l'ANEMF à condition que cette note soit fixée de façon à ne concerner qu'un pourcentage des étudiants n'ayant statistiquement aucune chance de réussite au concours. Or, **la mise en place de ce système en fin de premier semestre et non en fin d'année risque au final de leur nuire.** En effet, **une réorientation forcée vers une autre filière en cours d'année paraît difficile.** Si celui-ci veut repasser le concours 18 mois plus tard, il n'aura pas pu suivre la totalité de l'enseignement et est donc **défavorisé par rapport aux autres redoublants.** L'un des objectifs du redoublement différé est de permettre à un étudiant n'ayant statistiquement aucune chance de réussite de compléter sa formation pendant un an afin d'obtenir plus de chances au concours l'année suivante. **Ce bénéfice est perdu** s'il est mis en place en cours d'année. Ainsi, **l'ANEMF ne peut que s'opposer à cette proposition qui, en l'état, serait délétère pour ses étudiants.**

L'ANEMF envisage positivement la réforme à venir hormis l'idée d'une sélection en cours d'année. Elle attend avec impatience de lire le rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, J-F Bach, et d'entamer une discussion avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Contacts Presse:

Charles Mazeaud, Président de l'ANEMF, 06 77 66 94 78, president@anemf.org

Maëlle Allibe, Vice Présidente Etudes Médicales de l'ANEMF, 06 74 83 81 58, maelle.allibe@anemf.org

Chloé Moulin, Porte-Parole de l'ANEMF, 06 74 83 95 79, communication@anemf.org